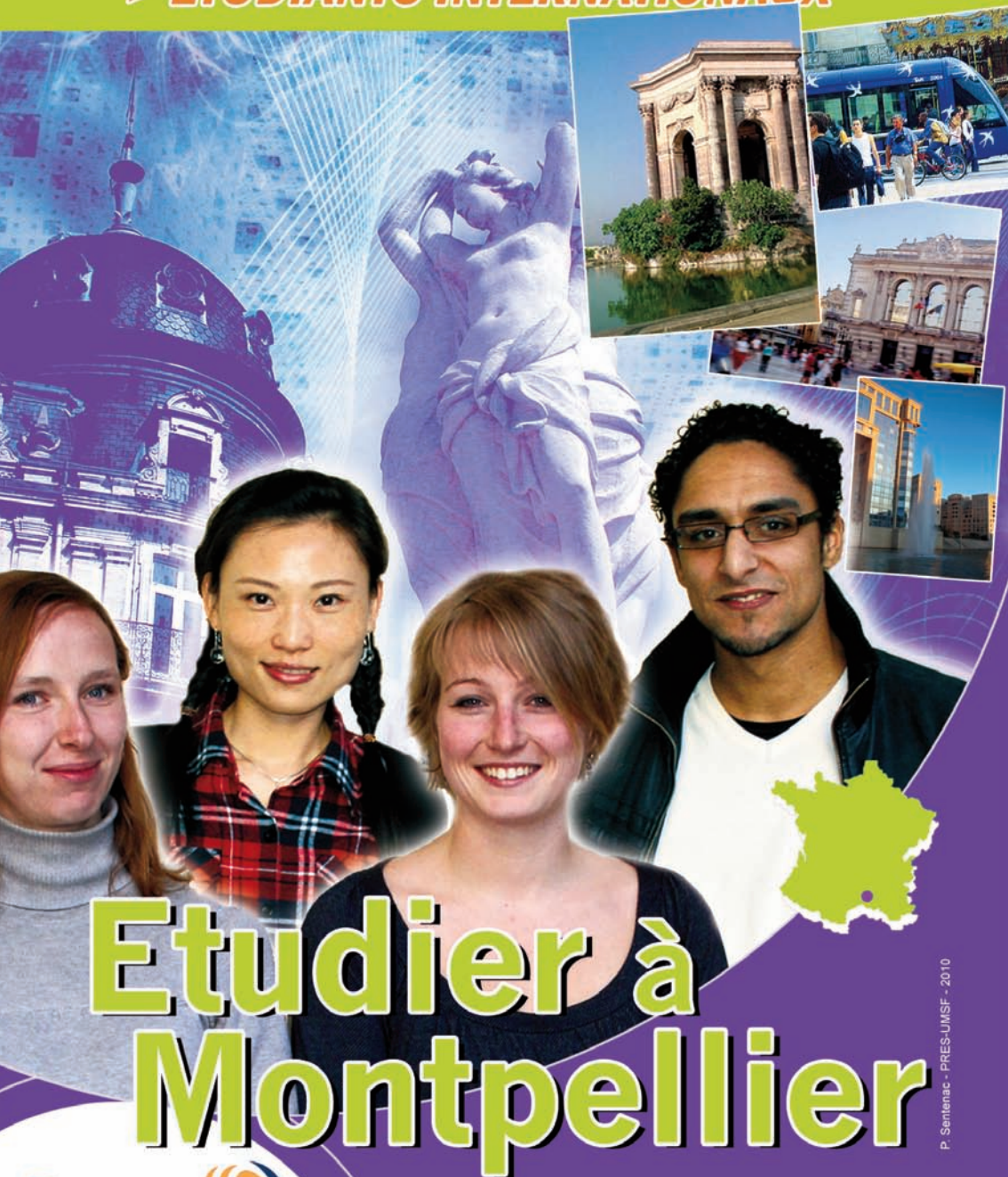


> **ETUDIANTS INTERNATIONAUX**



Etudier à Montpellier



P. Sentenac - PRES-UMSF - 2010

Les services
de la vie
étudiante
CROUS
Montpellier


UMSF
UNIVERSITÉ
MONTPELLIER SUD DE FRANCE

EDITION 2010

CARREFOUR DU SUD DE L'EUROPE

Montpellier

Bienvenue

Edito

Bienvenue

L'académie de Montpellier peut s'enorgueillir d'une longue et riche tradition universitaire. Siège de l'une des plus anciennes universités du monde occidental, elle demeure, en ce début du XXI^e siècle, l'une des régions universitaires les plus attractives en France.

Attractive pour les étudiants, grâce à la qualité de son enseignement, Montpellier occupe la sixième place des grands sites universitaires français.

Attractive pour les chercheurs, elle accueille la plupart des grands organismes nationaux et étrangers. Cette concentration de la recherche publique fait du Languedoc-Roussillon la cinquième région de France pour la recherche scientifique.

Comment s'étonner alors que vous soyez de plus en plus nombreux à choisir de venir de l'étranger poursuivre vos études supérieures ici ?

Notre académie a fait de nombreux efforts pour vous accueillir au mieux. Avec ses partenaires, elle a considérablement amélioré l'offre de logements pour étudiants, à la fois grâce à des réhabilitations et grâce à des constructions nouvelles.

Mais le logement n'est pas tout. Les démarches à accomplir, les problèmes financiers, la recherche d'un emploi, mais aussi la culture ou l'intégration, sont autant de domaines dans lesquels l'académie vous propose son aide.

Cette brochure vous présente toutes les informations qui vous seront nécessaires, récapitule les formalités administratives auxquelles vous devrez vous soumettre, mais aussi toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Le PRES Université Montpellier Sud de France sera votre premier interlocuteur. En association avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (le CROUS) et les services des relations internationales des différentes universités, il vous guidera dans toutes vos démarches.

Ces institutions sont à votre écoute. En allégeant vos contraintes matérielles, en favorisant votre insertion dans la cité, elles vous permettront de vous consacrer pleinement à vos études universitaires.

Je souhaite que celles-ci soient couronnées de succès et que vous conserviez un excellent souvenir de votre vie d'étudiant dans l'académie de Montpellier.

Christian PHILIP

Recteur de l'Académie de Montpellier
Chancelier des Universités

SOMMAIRE

Montpellier

Bienvenue

Etudier à l'université

1^{ères} démarches avant de partir

Les universités

Les inscriptions

Formalités à l'arrivée

titre de séjour

santé

Vie pratique

Accueil

Budget

Logement

Montpellier

Etudier à l'université

Principaux aspects de l'architecture des formations supérieures :

- Trois niveaux de sortie, identifiés par trois grades :

Licence après un baccalauréat suivi de trois ans d'études supérieures.

Master après un baccalauréat suivi de cinq ans d'études supérieures (master professionnel et master recherche).

Doctorat après un baccalauréat suivi de huit ans d'études supérieures.

- Une évaluation des connaissances se référant à l'acquisition de crédits d'enseignement (ECTS). Ces crédits (180 pour la licence, 120 pour le master) vont faciliter la mobilité internationale tout en favorisant une plus grande lisibilité des diplômes et des compétences acquises. Pour cela, une annexe au diplôme facilitera la reconnaissance des compétences et de la qualification de l'étudiant.

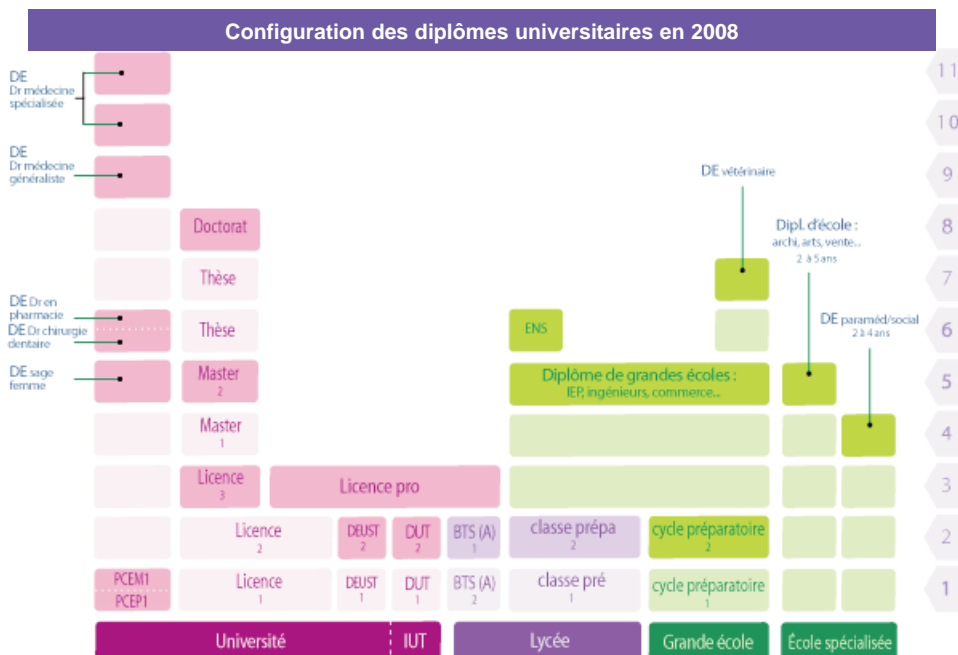
- Une construction progressive et organisée d'un projet professionnel, permettant aux étudiants de choisir des parcours de formation précis, étayés sur des connaissances théoriques, mais aussi sur des compétences et savoir-faire technologiques.

Pour en savoir davantage consultez la rubrique formation sur les sites internet des universités.

www.univ-montp1.fr

www.univ-montp2.fr

www.univ-montp3.fr



Extrait d'un document élaboré par l'ONISEP

1^{ères} démarches... avant de partir

les universités

Répartition géographique

Les études supérieures à Montpellier sont organisées autour de trois grands secteurs géographiques.

Le nord

Université Montpellier 1 : Médecine, Odontologie, Sciences pharmaceutiques et biologiques, STAPS.

Université Montpellier 2 : Sciences, IAE, Polytech, IUT, IUFM.

Université Montpellier 3 : Lettres, langues, Sciences Humaines et Sociales, Arts.

Et le complexe international Agropolis, L'Ecole d'Architecture, l'Ecole de Chimie.

Le centre :

Université Montpellier 1 : Droit et Science Politique, premier cycle de Médecine.

Et l'Ecole des Beaux Arts, le Conservatoire de Musique.

Le sud

Université Montpellier 1 : Economie, ISEM, AES, IPAG sur le campus de Richter.

Certains enseignements sont délocalisés dans d'autres villes proches (Béziers, Narbonne, Nîmes...). Renseignez-vous auprès de votre université.

Inscription

Etudiants internationaux venant dans le cadre d'un accord inter gouvernemental ou inter universitaire :

ils doivent, dès leur arrivée, se diriger vers le service des relations internationales de l'université d'accueil. Il leur sera indiqué les démarches à accomplir pour obtenir leur carte d'étudiant.

Tous les autres étudiants :

ils doivent s'adresser au bureau des étudiants internationaux ou au bureau des inscriptions de l'établissement dans lequel ils sont pré-admis (voir les coordonnées en dernière page du document). Cette inscription vous permettra d'obtenir un certificat de scolarité ou une carte provisoire d'étudiant.

La carte définitive d'étudiant est délivrée après l'obtention de la carte de séjour.

⇒ **Attention** : cette inscription ne vous donne pas accès à un logement CROUS. L'inscription à l'Université et la recherche de logement sont des formalités totalement indépendantes.

Pour les recherches de logements, reportez-vous aux pages 9 et 10 du document.

1^{ères} démarches... avant de partir

les inscriptions

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Le séjour doit se préparer bien à l'avance.

L'essentiel des démarches consiste à obtenir :

La compréhension de la langue française est indispensable. Les enseignements et les examens se déroulent en français. Le niveau B2 du TCF/DAP est exigé.

1 **une pré-admission** dans un établissement d'enseignement supérieur **entre le 1er décembre et le 31 janvier** précédant la rentrée universitaire

⇒ Pour s'inscrire **en premier cycle dans une université**, une demande d'inscription préalable (DAP) est obligatoire .
2 possibilités :

- **si vous résidez à l'étranger** : nouvelle procédure obligatoire de pré inscription en ligne sur le site du Centre pour les Etudes en France (CEF) : www.campusfrance.org
Opération simple et rapide pour laquelle une participation financière vous sera demandée.

Dans les pays où cette procédure n'existe pas, vous devez faire une demande d'admission préalable (DAP) auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays de résidence (formulaire blanc).

- **si vous résidez en France** : télécharger le dossier de pré admission sur www.education.gouv.fr ou retirer exceptionnellement ce dossier au Service des Relations Internationales* de l'université la plus proche de votre domicile (une seule demande mais 3 universités au choix), sur présentation d'un titre de séjour d'au moins un an et en cours de validité.

* pour l'université Montpellier 1, s'adresser au service scolarité de chaque composante

⇒ Pour s'inscrire **en classe préparatoire aux grandes écoles, ou en section de techniciens supérieurs (dans les lycées), en I.U.T. ou I.U.P. (dans les universités), en deuxième ou troisième cycle à l'université**, ou dans tout autre établissement à caractère spécifique et/ou recrutement par voie de concours, jury d'admission ou sur titre, la demande d'inscription est à faire directement auprès de l'établissement concerné.

2 **un visa de long séjour** pour études qui découlera de cette pré-admission (cf p 5)

Toutes ces formalités sont décrites :

❖ dans le guide "Je vais en France", édité chaque année par le CNOUS et disponible dans tous les consulats et sur le site web www.cnous.fr

❖ sur les autres sites nationaux :
www.education.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr
www.egide.asso.fr
www.service-public.fr

Pour obtenir les adresses des services culturels, ambassades et consulats français à l'étranger, consultez le site :
www.expatries.org/annuaires/repdpipet.asp

Le titre de séjour

Décret n°2009-447 en date de 27 avril 2009 entré en vigueur à compter du 1er juin 2009 et qui modifie le CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile) et le code du travail.

Ce dispositif permet à l'étudiant primo-arrivant d'obtenir un visa pour la France mention CESEDA R311-3 6°.

Ce visa dispense des démarches de demande de carte de séjour pour la première année de présence en France auprès de la Préfecture.

Exception : les étudiants algériens, ainsi que certains cas (stagiaires, échanges jeunes Canada...) doivent faire la demande d'une carte de séjour à l'arrivée et prendre contact avec le PRES-UMSF qui s'occupe des formalités administratives.

En ce qui concerne les étudiants européens, ils sont dispensés de demande de carte de séjour, à l'exception des ressortissants bulgares et roumains qui souhaitent travailler.

Procédure en 5 étapes

1 ■ L'étudiant demande son visa auprès de l'ambassade ou consulat de France dans son pays.

2 ■ Il obtient un visa CESEDA R311-3 6° valable 3 mois et le consulat lui remet en même temps un formulaire de demande d'attestation OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) tamponné et une note explicative.

Plus d'informations :

PRES - Université Montpellier Sud de France
Service Accueil international Etudiants/Chercheurs
163 rue Auguste Broussonnet 34 090 Montpellier
rez-de-chaussée Institut de Botanique / Tram Albert 1er
☎ +33 4 67 41 67 87 - Fax: +33 4 67 41 93 34
accueilinternational@pres-univ-montp.fr
www.pres-univ-montp.fr

3 ■ Une fois l'étudiant international primo-arrivant sur le territoire français, il doit **IMPE-RATIVEMENT** compléter le document OFII et l'envoyer par la Poste en recommandé avec accusé-réception à l'OFII de Montpellier.

Adresse : « Le Régent » 1er étage
4, Rue Jules Ferry 34000 Montpellier)

4 ■ L'OFII lui adresse en retour une **attestation de réception du formulaire de demande "d'attestation OFII"**.

5 ■ Convocation pour passer une visite médicale envoyée par l'OFII.
Après passage de cette visite médicale : apposition par l'OFII d'une vignette dans le passeport de l'étudiant. Ce visa vaut titre de séjour pour toute sa durée.

L'année suivante, l'étudiant devra faire la procédure de renouvellement de sa carte de séjour auprès du **PRES-UMSF**, dans les 2 mois précédant l'expiration du VISA validé par l'OFII. Ce visa autorise l'étudiant à travailler dans la limite de 60 % du temps légal en France.

En vertu de la loi de finance 2008-1425 du 27/12/08, pour toute demande de renouvellement ou duplicata de carte de séjour une taxe OMI de 30 à 70 € devra être versée.

Cas qui ne peuvent pas faire de demande de carte de séjour "étudiant"

■ Visa mention "dispense temporaire de la carte de séjour" : l'étudiant ne peut pas faire de demande et il doit quitter le territoire français au plus tard le dernier jour de validité de son visa (il n'aura pas droit à l'aide au logement délivrée par la CAF). Il s'agit d'un visa de séjour temporaire (3 à 6 mois non renouvelable non prorogeable).

■ Visa mention "non professionnel" : tourisme

Affiliation à la sécurité sociale

En France, tout étudiant de moins de 28 ans (selon les études, recul possible de limite d'âge de 1 à 4 ans) doit s'affilier au régime étudiant de sécurité sociale.

Coût : 198 € tarif 2009-2010

Les boursiers du gouvernement français doivent s'affilier au régime étudiant de sécurité sociale mais sont exonérés des droits. **Les boursiers gérés par le CROUS doivent obligatoirement s'affilier à la LMDE.**

Affiliation non obligatoire pour les ressortissants de l'Union Européenne de l'Espace Economique Européen ou du Québec.

s'ils sont munis de l'un de ces documents :

- la Carte Européenne d'Assurance Maladie (nominative, individuelle et valable pour la totalité de l'année universitaire considérée) à retirer au moins 15 jours avant le départ.

ou

- l'imprimé SE 401-Q 102 bis, SE 401-Q 104 ou SE 401-Q 106 délivré par l'équivalent de la Sécurité Sociale de votre pays d'origine et d'une durée couvrant l'année universitaire.

Si vous avez plus de 28 ans vous ne pouvez pas adhérer à la sécurité sociale étudiante. Renseignez-vous : selon les cas, maintien des droits ou prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Les 2 organismes qui gèrent la sécurité sociale étudiante sont :

LMDE, La Mutuelle des Etudiants

www.lmde.fr

MEP, La Mutuelle des Étudiants de Provence

www.mep.fr

Mutuelles complémentaires

L'adhésion à une mutuelle est facultative, mais elle est vivement conseillée car la Sécurité Sociale ne rembourse qu'une partie des frais médicaux.

Coût : de 200 € à 500 € par an selon la mutuelle et le taux de couverture.

Une assurance responsabilité civile est obligatoire.

Médecine préventive et action sociale

Des équipes de médecins, d'infirmières et d'assistantes sociales sont réparties dans les universités. Adressez-vous à votre université ou au CROUS pour pouvoir les rencontrer.

Le Phare

(dispositif commun au CROUS et au PRES-UMSF)

- Accompagnement dans la recherche d'un logement (annonces...);
- Orientation vers La Noria, résidence d'hébergement d'urgence.

Ouvert de début septembre à fin octobre du lundi au vendredi de 10h à 17h
dans les locaux du PRES-UMSF

Le CROUS de Montpellier

Bourses, logements, restauration, culture, emploi, service international ou social, le CROUS facilite votre vie étudiante en vous proposant de multiples services.

Un service accueille tous les étudiants étrangers et plus précisément les boursiers du gouvernement français, de certains gouvernements étrangers et de différents organismes internationaux dont il a la charge et assure :

- La gestion de la bourse,
- Le suivi pédagogique,
- Des activités culturelles,
- L'hébergement.

2 rue Monteil 34033 Montpellier
Tram arrêt Boutonnet

Service accueil des étudiants internationaux
ouvert du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 9h à 12h
sans rendez-vous de 13h à 16h
international@crous-montpellier.fr

☎+33 4 67 41 50 38 - Fax : +33 4 67 41 50 29
www.crous-montpellier.fr

CRIJ

(Centre Régional Information Jeunesse)

Espace d'information sur tous les sujets qui concernent les jeunes (études, formation, emploi, logement, santé, loisirs ...).

3 avenue Charles Flahault
34094 Montpellier cedex 5
tram arrêt Philippides

Ouvert du lundi au vendredi de 09 h à 18 h
www.crij-montpellier.com

PRES - UMSF

Service Accueil international Etudiants/Chercheurs

Les étudiants internationaux sont accueillis par une équipe d'étudiants polyglottes. Vous pouvez y accomplir les formalités administratives (carte de séjour, dossier CAF, conseils sur le logement cf phare ci dessus) et disposer d'une importante documentation.

163 rue Auguste Broussonnet
Rez-de-Chaussée de l'Institut de Botanique
34090 Montpellier
Tram arrêt Albert 1er

Ouvert de septembre à novembre de 10h à 17h, de décembre à mi-juillet de 14h à 17h et le reste de l'année sur rendez-vous.

☎+ 33 4 67 41 67 87 - Fax : + 33 4 67 41 93 34
accueilinternational@pres-univ-montp.fr
www.pres-univ-montp.fr

Espace Montpellier Jeunesse

Tout y est répertorié : actualités, loisirs, sports, culture, voyages, séjours à l'étranger, job, orientation, stages ...

Vous y trouverez également des services : point phone, minitel, 5 ordinateurs, photocopieur et accès internet.

6 rue Maguelonne 34000 Montpellier
tram arrêt Comédie

Ouvert du lundi au vendredi de 12h à 18h

☎+ 33 4 67 92 30 50 - Fax : + 33 4 67 92 36 82

www.tiptop.montpellier.fr/2142-espace-montpellier-jeunesse.htm

Obligation de ressources

La loi française exige que l'étudiant international justifie de **moyens suffisants d'existence soit 430 €** (1er et 2ème cycle) **et 536 €** (3ème cycle).

L'existence de ces ressources peut être prouvée notamment par :

- Une attestation de bourse d'études;
- Une prise en charge par un répondant solvable établi en France;
- Un ordre de virement permanent de l'étranger (officialisé par le tampon de la banque).

Ces 430 € sont un minimum. **Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 €** (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle...).

L'inscription à l'université varie selon le niveau d'étude : 171 € en licence, 231 € en master et 350 € en doctorat (tarifs 09-10).

BUDGET MENSUEL

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire **ne logeant pas en cité universitaire**, c'est à dire pour le plus grand nombre.

Loyer (charges comprises)	447 €*
Restauration	240 €
Transports	32 €
Fournitures universitaires	47 €
Culture	47 €
Loisirs	32 €
Entretien	32 €*

*en moyenne

TOTAL 877 €

Activité rémunérée

L'étudiant international peut se faire embaucher sur simple présentation de sa carte de séjour temporaire en cours de validité (mention étudiant).

L'employeur devra faire une déclaration auprès de la Préfecture (2 jours ouvrables avant cette embauche) :

- par courrier avec accusé de réception à :
Préfecture de l'Hérault
Service des étrangers
34 place Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier

ou

- par mail :
employeurs-etrangers@herault.pref.gouv.fr

A ce jour, les étudiants ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union Européenne doivent faire l'objet d'une déclaration de l'employeur auprès de la Préfecture. Les étudiants algériens doivent en plus demander une autorisation de travail auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi. (Les échelles de la ville, 3 place Paul Bec 34 000 Montpellier).

L'étudiant international peut travailler désormais jusqu'à 60 % de la durée annuelle légale de travail (soit 964 heures par an).

Plus d'informations :
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/demarches/employes_etrangers.shtml

Se loger à Montpellier n'est pas simple ! Il faut être organisé et **disposer des moyens financiers rappelés en p.8 (prévoir 447 € en moyenne pour un logement privé).**

Attention, il faut également disposer d'une somme d'argent suffisante pour s'héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d'agence, caution ...cf budget).

La constitution d'un DSE sur internet (demande de bourse et de logement CROUS) ne vous concerne pas. Contactez le service accueil des étudiants internationaux du CROUS : international@crous-montpellier.fr

L'offre publique du crous

Le service accueil des étudiants internationaux du CROUS propose des hébergements en cités ou en résidences universitaires (loyer minimum d'une chambre en cité : **138,54 €**). Pour le cas 4, vous devrez fournir un **cautionnement solidaire : c'est une personne qui réside et travaille en France, qui se porte garante pour vous en s'engageant à régler les sommes que vous n'auriez éventuellement pas payées au CROUS.**

1. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services du CROUS

Votre hébergement peut être assuré par le CROUS de Montpellier à votre arrivée

2. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services d'EGIDE

Vous demanderez un hébergement auprès d'EGIDE

3. Vous êtes inscrit (ou allez vous inscrire) dans une université ou une école de Montpellier dans le cadre d'un programme d'échange inter universitaire

Vous demanderez un hébergement auprès du service des relations internationales de l'établissement qui va vous accueillir

4.

**Vous n'êtes dans aucun des cas de figure précédents
Vous avez moins de 28 ans au 1er octobre de l'année d'inscription**

Critères d'admission :

- Vous vous inscrivez en Master ou Doctorat
- Vous intégrez :
 - une grande école ;
 - une Classe Préparatoire ;
 - un IUT ;
 - une Section de Technicien Supérieur (en dehors des établissements privés).

Vous retirerez un dossier d'hébergement auprès du service accueil des étudiants internationaux du CROUS

2 rue Monteil 34 033 Montpellier

Tram arrêt Boutonnet

Ouvert du lundi au vendredi de 13h à 16h

] + 33 4 67 41 50 38 - Fax : + 33 4 67 41 50 29

Même si vous remplissez ces conditions, aucune garantie de logement ne pourra vous être donnée en raison du nombre limité de chambres disponibles, surtout en cas d'arrivée tardive. Dans tous les autres cas, vous ne pourrez pas obtenir de chambres au CROUS.

Hébergement temporaire

Hébergement d'urgence La Noria

60 chambres doubles accueillant des étudiants pour une durée maximale de 2 semaines.

Prix de la nuit : 5 €

S'adresser au PHARE ou à l'accueil des étudiants internationaux du CROUS.

Auberge de jeunesse

16,70 € la nuit + adhésion (2,90 € /jour)

Réservation possible depuis l'étranger.

Impasse de la Petite Corratierie

34000 Montpellier

] +33 4 67 60 32 22 - Fax : + 33 4 67 60 32 30

www.fuaj.org/Montpellier

Guide des hôtels à l'office de tourisme

Esplanade Comédie 34000 Montpellier

] +33 4 67 60 60 60 - Fax : +33 4 67 60 60 61

www.ot-montpellier.fr

Logement dans le privé

Le CROUS propose des offres de logement chez les particuliers sur son site

www.crous-montpellier.fr

Vous pouvez également vous adresser à d'autres institutions (CRIJ, Espace Montpellier Jeunesse...cf p.7)

Espace Logement Etudiant

D'août à octobre au Corum

Salon du Belvédère,

Esplanade Ch. de Gaulle à Montpellier

www.espace-etudiant.com

Attention : pour obtenir un logement, vous devrez fournir un **cautionnement solidaire**, c'est à dire un acte de caution solidaire renseigné par une personne qui réside et travaille en France, qui **se porte garante pour vous** en s'engageant à régler les sommes que vous n'auriez éventuellement pas payées. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier du dispositif Loca Pass.

D'autre part, **si vous avancez des loyers pour plusieurs mois**, demandez IMPERATIVEMENT un **reçu** au propriétaire de votre logement.

Aides au logement

Les APL (Aides Personnalisées au Logement) ou ALS (Allocations de Logement à caractère Social) sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. La demande de dossier s'effectue par saisie informatique sur www.montpellier.caf.fr

Après la saisie du dossier, vous devez imprimer le formulaire et le renvoyer à la CAF accompagné de l'attestation de loyer remise par votre logeur avec les pièces justificatives suivantes :

- pour les étudiants de l'EEE : une photocopie du passeport ou de la carte d'identité,
- pour les autres, la photocopie de la carte de séjour,
- pour les étudiants boursiers : une attestation de bourse,
- un relevé d'identité bancaire ou postal. Vous devez avoir un compte en France.

CAF

139 avenue de Lodève

34943 Montpellier cedex 9 -

www.caf.fr

Administratifs

Service des Relations Internationales
Services centraux / Espace Richter
Rue Vendémiaire, Bât. E CS 29555
34 961 Montpellier cedex 2
☎ +33 4 67 82 12 56

Informations/orientations :
scuio@univ-montp1.fr



www.univ-montp1.fr

sri@univ-montp1.fr

Administratifs

Bureau des étudiants internationaux
Place Eugène Bataillon
34 095 Montpellier cedex 05
☎ +33 4 67 14 30 26

Informations/orientations :
Bât 7
cassiopee@univ-montp2.fr



www.univ-montp2.fr

iris-ri@univ-montp2.fr

Administratifs

Service des Relations Internationales
Bureau 213
Route de Mende
34 199 Montpellier cedex 5
☎ +33 4 67 14 21 31

Informations/orientations :
Bât Charles Camproux
scuio@univ-montp3.fr



www.univ-montp3.fr/ri/index.html

info.ri@univ-montp3.fr



Université Montpellier Sud de France

Service Accueil international Etudiants/Chercheurs
163 rue Auguste Broussonnet 34 090 Montpellier
rez-de-chaussée Institut de Botanique
Tram arrêt Albert 1er
☎ +33 4 67 41 67 87 - Fax : +33 4 67 41 93 34
accueilinternational@pres-univ-montp.fr
www.pres-univ-montp.fr



CROUS

Service Accueil des Etudiants Internationaux
2 rue Monteil 34 033 Montpellier cedex 1
Tram arrêt Boutonnet
☎ +33 4 67 41 50 38 - Fax : +33 4 67 41 50 29
www.crous-montpellier.fr
international@crous-montpellier.fr